

# RÈGLEMENT

## modifiant celui du 28 novembre 2012 d'application de la loi du 8 mai 2012 sur la géoinformation du 7 juillet 2021

---

LE CONSEIL D'ÉTAT DU CANTON DE VAUD

vu le préavis du Département des institutions et du territoire

*arrête*

### ***Article Premier***

<sup>1</sup> Les annexes du règlement du 28 novembre 2012 d'application de la loi du 8 mai 2012 sur la géoinformation sont modifiés comme il suit (voir annexes 1 et 2) :

#### **Art. 1      Objet**

<sup>1</sup> Le présent règlement a pour objet l'application de la loi du 8 mai 2012 sur la géoinformation (ci-après : LGéo-VD) .

<sup>2</sup> L'annexe 1 concrétise le catalogue des géodonnées de base de droit fédéral en désignant les services dont relèvent la saisie, la mise à jour et la gestion des géodonnées de base de droit fédéral au niveau cantonal.

<sup>3</sup> L'annexe 2 contient le catalogue des géodonnées de base de droit cantonal et désigne les services dont relèvent la saisie, la mise à jour et la gestion de ces géodonnées (ci-après : le(s) service(s) compétent(s)).

#### **Art. 1      Sans changement**

<sup>1</sup> Sans changement.

<sup>2</sup> Sans changement.

<sup>3</sup> Sans changement.

## **Art. 2**

<sup>1</sup> Le Département des institutions et du territoire est chargé de l'exécution du présent règlement qui entre en vigueur le 1er janvier 2021.